

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 FEVRIER 2016 n°01/2016

DATE DE CONVOCATION : 19 février 2016

OBJET DE LA DELIBERATION :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA FRMJC POUR 2016
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2014-2017

L'an deux mille seize et le vingt cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

17 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, FABRE Rémy.

2 procurations : Elie PUIG à Claude CODORNIU, Simon WEICKMANN à François CHATELARD.

Secrétaire de séance : François CHATELARD.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Christine CHORIN explique que cette convention a pour objet de préciser le soutien financier apporté par la commune de MOUSSAN pour l'année 2016 à la FRMJCLR dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique jeunesse, à savoir :

- développer l'accueil et l'animation en direction des jeunes à travers l'Accueil de jeunes de la collectivité (AJSH) en lien étroit avec la MJC,
- assurer la coordination du projet global « enfance jeunesse » du territoire,
- participer au développement de l'animation locale et intercommunale.
- Mettre à disposition un animateur à temps complet et un coordinateur à mi-temps assurant le lien entre les Municipalités de MOUSSAN et MARCORIGNAN.

La participation financière sollicitée est de 73 128 € pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

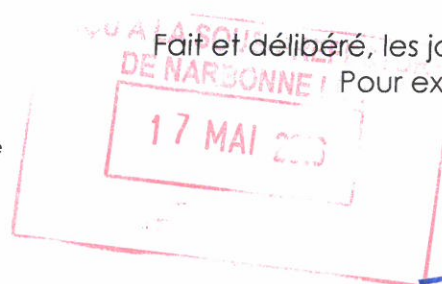
APPROUVE la nouvelle convention d'objectifs et de moyens en lien avec la convention de partenariat avec la Fédération des MJC du Languedoc Roussillon pour l'année 2016 pour un montant chiffré à 73 128 € et **AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 17/5/16
et de sa publication le 18/5/16



Claude CODORNIU